

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, MARCHWACKI Éric, DUTFOY Guillaume.

Absents : REYNAUD Yohan, COLIN Hubert, ABELY Michel.

Pouvoir : M. Abély a donné pouvoir à Mme Barnouin

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H30.

### **Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance**

- **Théâtre de Verdure**

Devis Teyssier pour les talus et rampe d'accès 2 775.€ HT

Devis Pascal D. :

Gradins en bloc de pierre 9 000.€ HT

Dalle de béton 8x4 m/fondation/rang d'agglo 2 500.€ HT

Parement en pierre 1 600.€ HT

Devis Galizzi pour alimentation électrique théâtre 2 572.€ HT

**Voté à l'unanimité**

- **Renouvellement du contrat-groupe concernant l'assurance statutaire**

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse propose un contrat-groupe pour couvrir les collectivités contre les risques financiers liés à l'absentéisme des agents pour raison de santé.

Le contrat actuel, couvrant 127 collectivités, expire le 31 décembre 2025. Une nouvelle mise en concurrence est lancée pour un nouveau contrat dès le 1er janvier 2026, valable 4 ans.

M. le Maire après en avoir délibéré, propose de donner mandat au Centre de gestion pour négocier ce contrat, sans engagement obligatoire. La commune aura toujours la liberté de ne pas adhérer si les conditions ne lui conviennent pas.

**Voté à l'unanimité**

- **Désignation d'un référent dédié à l'apostille et à la légalisation des documents administratifs.**

Le document informe les maires des communes sur la réforme de l'apostille et la légalisation des documents administratifs. Avant le 15 mars 2025, chaque commune doit désigner un référent dédié à ces tâches. L'apostille certifie l'authenticité des documents publics pour les pays signataires de la Convention de La Haye, tandis que la légalisation est nécessaire pour les autres pays. Le référent communal centralisera les demandes, conseillera les citoyens et coordonnera avec

les notaires et la cour d'appel. Les notaires peuvent désormais délivrer l'apostille pour les actes notariés. Les communes doivent nommer le référent, informer la préfecture, communiquer sur les nouvelles procédures, former le référent et transmettre ses coordonnées au Conseil supérieur du notariat. Une base de données nationale des signatures publiques sera créée et alimentée par les communes.

M. le Maire Gérard Raineri se propose d'être ce référent.

Voté à l'unanimité

- Décisions du Maire :

La forge de David : finalisation du garde-corps	= 1 797.50 € HT
Enedis : Raccordement réseau électrique espace Barnier	= 1 658.88 € HT
Asselec : Pose coffret électrique	= 872.00 € HT
Froid Cuisine Industrie : meuble rangement restaurant	= 1 250.00 € HT
Teyssier : travaux de réseaux divers	= 4 941.20 € HT
Courbi : classement voie communale	= 1 272.00 € HT
La Forge de David : Garde-corps 1ère partie	= 2 780.00 € HT

- Questions diverses :

La commune de Vaison nous propose de rejoindre le groupement de commande pour l'optimisation des achats de fournitures d'électricité : le conseil ne le souhaite pas, par manque de précision sur le coût, la durée et condition de sortie du groupe.

Mme Barnouin Karina, 1<sup>ère</sup> adjointe, nous alerte sur la nécessité d'élaguer le platane de l'avenue des granges et de couper le cyprès mort dans la haie du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.



M. Gérard RAINERI  
Maire de St Marcellin-lès-Vaison